

Ramassage des escargots sauvages en Suisse romande (synthèse)

GE	<ul style="list-style-type: none">- Ramassage d'escargots interdit du 15 mars au 15 juillet.- Interdit toute l'année dans les réserves naturelles du canton.- Ailleurs, seul le ramassage des escargots des vignes (minimum 35 mm) et des "petits gris" est toléré.- Quantité max : 6 douzaines / jour / personne.
VD	<ul style="list-style-type: none">- Permis obligatoire, valable 1 an (année civile) délivré par la préfecture de district de domicile- 40.- si domicile dans le canton de Vaud et 80.- si domicile hors canton- Anneau de 35 mm obligatoire, à payer 3.-- Tout escargot qui passe dans cet anneau doit être relâché
NE	<ul style="list-style-type: none">- Permis obligatoire (valable 1 an, strictement personnel)- 60.- pour les résidents du canton de Neuchâtel et 120.- si résident hors canton- Le permis est accompagné d'une photo- Anneau de 35 mm au prix de 2.-- Tout escargot qui passe dans cet anneau doit être relâché- Arrêté cantonal concernant le ramassage des escargots (1968) http://www.lexfind.ch/dtah/8459/3/461102.pdf
JU	<ul style="list-style-type: none">- Tout ramassage d'escargot est interdit.- L'escargot des vignes ou escargot de Bourgogne (<i>Helix pomatia</i>) est protégé et ne doit pas être ramassé.- Ordonnance sur la protection de la nature (1978) http://www.lexfind.ch/dtah/64316/3/pdf_loi_166105.pdf
BE	<ul style="list-style-type: none">- Le ramassage d'escargots est interdit dans le canton de Berne
VS	<ul style="list-style-type: none">- Le ramassage des escargots est autorisé- Uniquement à des fins privées et personnelles- Dans les limites du respect de la propriété privée- Tout commerce des escargots ramassés en Valais est interdit- Quantité maximum : 10 kilos par jour pour ses besoins personnels- Arrêté cantonal de 1985 concernant le ramassage des escargots http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=20322
FR	<ul style="list-style-type: none">- Le ramassage des escargots est interdit dans le canton.- Dérogations possible pour enseignements ou étude scientifique- Amende possible pour les contrevenants- Arrêté cantonal relatif à la protection des escargots (1981) http://www.lexfind.ch/dtah/100794/3/